

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/38

18 mai 1998

(98-2018)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

NIGERIA

Déclaration distribuée par M. Emmanuel O. Udogu,
Ministre du commerce et du tourisme

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom du gouvernement de la République fédérale du Nigéria, nos félicitations les plus sincères et cordiales pour votre élection à la présidence de cette deuxième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous sommes persuadés que vos capacités et votre compétence vous permettront de diriger cette Conférence jusqu'à une heureuse conclusion. Nous vous demandons aussi, Monsieur le Président, de transmettre aux autorités de la Confédération suisse nos remerciements pour les dispositions satisfaisantes prises en vue de notre participation à cette Conférence.

Nous saisissons cette occasion pour rendre, une fois encore, un hommage sincère et mérité à S.E. M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC): par ses efforts inlassables et avec talent, il a défendu les mérites et les avantages du système commercial multilatéral. Ces dernières années, il a mis en route plusieurs projets créateurs en vue de travailler à l'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés au système commercial multilatéral. Pour ces efforts, nous rendons hommage au Directeur général, qui a abordé les devoirs de sa fonction avec une vision originale, donnant la priorité au maintien de l'intégrité du système commercial et à l'intégration des pays en développement au système. Nous rendons aussi hommage à M. l'Ambassadeur John Weekes, Président du Conseil général, pour sa direction éclairée du Conseil, depuis son élection au mois de janvier de cette année.

Nous vivons un moment historique dans l'évolution du système commercial ancré sur l'Organisation mondiale du commerce. La libéralisation des échanges, dans le cadre des règles et disciplines du système commercial multilatéral, est le moteur qui a permis, à l'échelon mondial comme à l'échelon national, les remarquables augmentations des revenus, de la richesse et de la prospérité des 50 dernières années. Toutefois, ce qui est à inscrire à l'actif de cette période de 50 ans, ce ne sont pas de simples augmentations de la prospérité économique. Le monde a recueilli aussi les dividendes de la paix et de la stabilité dans le système des relations internationales.

Pourtant, il y a aussi les défis du moment lancés à la viabilité et à l'intégrité du système commercial. Il s'agit d'assurer l'augmentation d'une prospérité économique durable, une répartition plus égale et plus équitable des avantages du système commercial multilatéral, la réduction de la marginalisation et de l'appauvrissement dans les régions en développement et dans les régions les moins avancées du monde; il s'agit aussi, à cette fin, d'assurer la pleine intégration des pays en développement et des pays les moins avancés au système commercial. C'est dire qu'il faut s'assurer de toute urgence que le système commercial soit sensible aux besoins de tous ses Membres, grands et petits, et en tienne pleinement compte.

Monsieur le Président, compte tenu de notre expérience acquise à l'OMC en sa quatrième année d'existence, il y a cinq questions-clés qui sont d'une importance capitale pour le Nigéria, en cette deuxième session de la Conférence ministérielle. Premièrement, nous tenons à renouveler notre engagement à l'égard des règles et disciplines du système commercial et à souligner notre détermination de donner effet aux obligations contractuelles que nous avons volontairement contractées.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par l'inégale répartition des avantages du système commercial, la marginalisation des pays et la lenteur de l'intégration, les effets limités de l'assistance technique et le caractère insuffisant du traitement spécial et différencié appliqué pour remédier à ces problèmes. Ces problèmes et préoccupations sont source d'instabilité pour la structure du système commercial. Il convient d'y prêter attention et de les gérer correctement.

Troisièmement, nous voudrions souligner la nécessité urgente et vitale de renforcer la dimension "développement" dans les Accords de l'OMC, dans les travaux du Secrétariat et dans l'ensemble du système commercial multilatéral. L'intégration de la dimension "développement" dans les travaux de l'OMC est justifiée pour des raisons de logique: il faut reconnaître que, si le commerce est le principal moteur de la croissance et de la prospérité, les relations entre commerce et prospérité ne sont pas automatiques: elles doivent bénéficier de la médiation de politiques du développement appropriées, créatrices, adoptées et appliquées selon des modalités formellement établies. A cet égard, l'OMC devrait faire davantage.

Quatrièmement, nous estimons qu'il convient d'assurer que la cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial devienne une réalité et prenne tout son sens, conformément à l'article III:5 de l'Accord sur l'OMC. Tout en conservant chacune son statut d'observateur aux réunions des autres, les trois organisations, à savoir le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BIRD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient désormais commencer, de façon formelle et délibérée, à analyser les problèmes des pays dans un souci d'interaction et de cohérence, comme cela était envisagé dans la Charte de La Havane. La réponse à la crise des marchés monétaires et des marchés financiers de l'Asie du Sud-Est, les résultats limités de la fourniture d'une assistance technique intégrée aux pays les moins avancés et aux autres pays en développement, les problèmes économiques liés au commerce qui continuent de se poser pour de nombreux Membres de l'OMC montrent très clairement la nécessité de veiller à assurer une cohérence riche de sens entre les politiques économiques élaborées par l'OMC, la Banque mondiale et le FMI, dans les domaines de l'intégration du commerce, du développement et des politiques financières, respectivement. Il se pourrait que la recherche de cette cohérence économique exige la création d'une nouvelle institution coiffant les autres.

Cinquièmement, nous insistons sur l'urgente nécessité, pour l'Organisation, d'aider les pays africains à développer leur capacité de participation effective au mécanisme de règlement des différends, et de prendre des mesures appropriées pour corriger cette anomalie qu'est l'absence virtuelle d'Africains individuels aux fonctions de membres de groupes spéciaux et de membres de l'Organe d'appel. Il est d'autant plus urgent de remédier à cette préoccupation qu'à l'heure actuelle les conclusions des groupes spéciaux et les décisions de l'Organe d'appel commencent à combler les vides existant dans les principes généraux et les lacunes juridiques apparues dans des domaines pour lesquels les Membres n'ont pas encore été en mesure de légiférer ou d'adopter une politique, comme le domaine des rapports entre commerce et environnement, et d'autres domaines de la politique commerciale qui pourraient suivre.

Revoyant le passé et prévoyant l'avenir, telles sont, Monsieur le Président, les questions centrales qui ont de l'importance pour la délégation nigériane à la présente session de la Conférence ministérielle. Permettez-moi maintenant de traiter de plusieurs points précis ayant trait à des aspects pratiques des

négociations relatives à la politique commerciale qui se sont déroulées au sein de l'OMC pendant l'année à l'examen.

Nous nous félicitons du rapport du Directeur général traitant des résultats et du suivi de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, contenu dans le document WT/MIN(98)/2. Nous nous félicitons des efforts déployés, jusqu'à présent, par notre Directeur général. Nous appuyons sans réserve les propositions contenues dans ce rapport, en particulier dans les paragraphes 5 et 6. Le Nigéria exprime l'espoir que les résultats de la Réunion de haut niveau pour les pays africains les moins avancés seront étendus aux autres pays africains en développement. Nous demandons aussi à l'Organisation et au Secrétariat d'accorder une assistance technique soutenue et ciblée pour aider les pays africains à mettre en oeuvre les obligations découlant pour eux des Accords de l'OMC, en particulier dans les domaines relevant de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC), etc. A cet égard aussi, l'assistance aux pays africains et la poursuite de leur intégration au système commercial multilatéral seront accélérées par une augmentation de l'accès aux marchés dans des domaines spécifiques présentant de l'intérêt pour les exportations de nos pays.

Comme d'autres pays en développement, le Nigéria insiste sur la nécessité de mettre en oeuvre les Accords existants de l'OMC, en prenant en compte nos expériences, nos difficultés et aussi nos aspirations. Les problèmes de mise en oeuvre, comme ceux qui tiennent à la nécessité d'aligner nos législations nationales sur les Accords de l'OMC, le manque de compétences techniques spécialisées, l'insuffisance de l'accès aux marchés, l'imposition d'obstacles tarifaires et non tarifaires, les considérations sanitaires et phytosanitaires, les questions de renforcement des capacités sont, parmi d'autres, des questions préoccupantes pour mon pays, dont il faudrait venir à bout. La position du Nigéria est qu'il conviendrait de prêter davantage attention aux questions de mise en oeuvre qui viennent d'être énumérées, plutôt que de se précipiter pour en aborder de nouvelles, sans préjudice de la poursuite de l'examen des points du programme incorporé.

Le Nigéria continue d'attacher de l'importance à assurer les entrées d'investissement étranger direct (IED) dans son économie, afin d'augmenter sa base de capital, d'accéder à la technologie moderne et aux compétences spécialisées, toutes conditions requises pour permettre son développement économique accéléré. C'est pourquoi nous avons pris beaucoup d'intérêt à l'échange d'informations et au processus éducatif qui ont pour cadre le Groupe de travail des liens entre commerce et investissement. Notre espoir est que les travaux se poursuivront à un rythme régulier, que l'ordre du jour sera complet et équilibré et qu'il prendra en compte les préoccupations de tous les pays et de tous les intérêts, y compris de ceux qui considèrent que les investissements devraient être assujettis à des évaluations d'impact sur l'environnement et ménager l'environnement afin d'assurer que le commerce et le développement soient durables.

L'OMC aura une importance universelle et pourra assurer la cohérence des politiques économiques élaborées à l'échelon mondial lorsque les pays qui sont en train de négocier leur accession seront devenus Membres. Il est donc nécessaire d'accélérer ces négociations, d'appliquer les mêmes critères d'admission, de reconnaître les mêmes droits et les mêmes obligations à tous les candidats à l'accession. A notre avis, les mêmes critères doivent être appliqués à tous et tous doivent avoir les mêmes droits et obligations, compte tenu de la nécessité, affirmée par l'Organisation, de reconnaître l'existence de niveaux différents de développement. Nous insistons sur le fait qu'il pourrait devenir nécessaire d'établir des calendriers types pour les négociations relatives aux accessions, afin d'assurer que ces négociations soient rapides, pragmatiques et maintenues à l'abri des politiques bilatérales ou internationales.

Les années qui viennent de s'écouler ont vu proliférer les accords commerciaux régionaux, phénomène qui a donné lieu à la mise en place du Comité des accords commerciaux régionaux au sein

de l'OMC. La mise en place ou la multiplication d'accords économiques régionaux et de zones de libre-échange a suscité des réactions doubles: de satisfaction et d'anxiété. Tout en se félicitant de la libéralisation des échanges et de l'abaissement des obstacles au commerce à l'intérieur d'espaces économiques définis, certains commencent aussi à craindre que ces espaces ne se transforment en forteresses économiques à l'égard de ceux qui se trouvent à l'extérieur. C'est pourquoi le Nigéria s'est associé aux voix qui soutiennent et soulignent la primauté du système commercial multilatéral par rapport aux accords commerciaux régionaux et aux zones de libre-échange. Les zones de libre-échange doivent avoir un caractère complémentaire, et constituer un tremplin, non une pierre d'achoppement, dans la poursuite de l'objectif universel qui est un système commercial multilatéral véritablement mondial, fonctionnant dans le cadre des règles et disciplines du système commercial.

Les relations entre commerce et environnement sont devenues un aspect fondamental des travaux de l'Organisation mondiale du commerce. A cela s'ajoute un fait d'une importance cruciale: la société civile, à l'échelon mondial et dans de nombreux pays, a entrepris de mettre l'OMC à l'épreuve du point de vue de l'environnement, tant pour ce qui est de la mise en oeuvre des accords existants que de la négociation de nouveaux accords, accordant leur appui à l'Organisation ou le retirant en conséquence. Nonobstant la nature contractuelle particulière des relations qui s'établissent entre pays à l'OMC, l'Organisation doit être sensible aux signaux émis par le secteur privé et par la société civile dans son ensemble.

Aussi est-il nécessaire de prendre en compte les considérations relatives à l'environnement dans la formulation des politiques commerciales. Ce faisant, l'objectif devrait être de protéger l'environnement, d'appliquer des politiques optimales de développement durable et de s'opposer vigoureusement à ce que des considérations environnementales soient le prétexte d'obstacles non tarifaires. Nous nous félicitons de la tâche accomplie depuis trois ans et demi par le Comité du commerce et de l'environnement, auquel le Nigéria a participé très activement en présentant des documents et des réactions formelles aux propositions émanant d'autres délégations. Nous engageons le Comité du commerce et de l'environnement à continuer d'analyser les rapports complexes existant entre commerce et environnement, pour pouvoir proposer, en temps voulu, des recommandations qui seront soumises à l'examen de l'ensemble de l'Organisation, lorsque cela sera jugé nécessaire.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais ajouter que le but et les objectifs de l'OMC sont clairement énoncés dans le préambule de l'Accord de Marrakech. S'inspirant de ce préambule, le Nigéria insiste sur la nécessité d'inclure la dimension "développement" dans les travaux de l'Organisation et dans les travaux du Secrétariat. Si l'Organisation réussit à aider directement nos pays à relever les défis que représentent le développement, l'augmentation de l'emploi, la réduction de la pauvreté, l'élimination de la marginalisation et la poursuite de politiques de développement durable optimales, tout en accélérant l'augmentation des revenus nationaux et de la prospérité, alors nous n'aurons pas en vain placé nos espoirs en elle. L'Organisation a commencé d'aider nos pays à atteindre ces objectifs, mais il reste quand même beaucoup plus à faire, en témoignant de créativité, de clairvoyance et d'imagination.
